

Séance du 18 août 2006

Le 18 août 2006 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 10 août 2006, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gérard BORDES, Maire.

Présents : Gérard BORDES – Gilbert BOBIN — Jackie CHATELAIN –Noëlle BUREAU — Pierre LANGLET - René LECURU - Muguette COMIEN – Isabelle BOISSOL

Absents excusés : VANNISTEN donne pouvoir à René LECURU, Jeannine MOINE donne pouvoir à Gérard BORDES

Absents : Alain VAILLANT - Dominique BOUCLY

Isabelle BOISSOL a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

Cantine et garderie

Cantine scolaire et garderie

Lors de la séance du 7 juillet 2006, le conseil a décidé la création d'un ou deux postes suivant les besoins de la cantine. Pour l'instant 9 enfants sont inscrits, mais il faut pouvoir intervenir rapidement dans le cas où l'on dépasserait le nombre de 15 enfants.

Madame Lange est volontaire dans le cas où une seconde personne serait nécessaire. Dans un autre domaine, elle m'a signalé que le nombre d'heures qu'il lui est attribué pour l'entretien des écoles et des bâtiments communaux est insuffisant, c'est pour cela que j'ai proposé d'ajuster ses horaires :

- Madame LANGE passe de 23 h à 28 h pour l'entretien des locaux pour l'année 2006, les heures de cantine s'ajouteront à ses horaires. **-Vote à l'unanimité-**.
- Je propose d'offrir le repas à l'(les)agent(s) qui encadre(nt) les enfants. **-vote : 7 pour et 2 abstentions -**
- La cantine ne sera pas ouverte dans un premier temps aux adultes de l'école de Vauxbuin.

Création d'une garderie

Les familles ont sollicité une garderie le soir, la personne susceptible de prendre le poste de la cantine est d'accord pour la faire. J'ai donc demandé au centre de gestion une création de poste pour une durée de 20 heures par semaine, son salaire sera versé mensuellement en tenant compte des congés scolaires (soit environ 16 heures par semaine).

Cimetière de vauxbuin

Le Maire explique à l'assemblée le problème concernant la concession de la famille Meunier établie pour un emplacement de quatre mètres.

Lors du décès de Madame Meunier en août 2005, un caveau à deux places a été posé, celui-ci n'occupant que la moitié de la concession. La fille de Mr et Mme Meunier n'ayant pas les ressources nécessaires pour poser un caveau sur l'emplacement adjacent, demeuré libre.

L'organisation pour le nouveau cimetière veut qu'on ne laisse plus de vide entre les tombes; c'est pourquoi au concessionnaire suivant il a donc été indiqué que cet emplacement était disponible.

La pose du caveau ayant été réalisé pour celui-ci, la fille de Madame Meunier nous a fait part de son désarroi et nous a interrogé sur la manière dont elle pourrait recouvrer cet emplacement qui a pour elle une grande importance affective.

La seule solution réglementaire étant la rétrocession, ou le rachat du caveau construit avec l'accord du propriétaire. C'est cette dernière solution qui a été retenue.

La famille n'ayant pas les moyens financiers pour cet investissement, je propose que la commune achète le caveau d'une valeur de 1 050 € et que Melle Meunier rembourse à la commune suivant ses possibilités.

- **vote à l'unanimité pour l'achat du caveau et pour permettre le remboursement du caveau à raison de 100 €/an pendant 10 ans.**

DIVERS

Terrain à l'abandon rue de la mairie.

Le conseil municipal autorise le maire à engager une procédure d'abandon de terrain – **vote à l'unanimité** -

Stationnement

Mme Comien signale que le stationnement rue de la mairie pose problème.. les riverains ne respectent pas.

- Un courrier sera fait aux riverains de la rue.

Mr Chatelain informe du même souci de stationnement rue Saint Antoine.

- prévoir un stationnement interdit et des bandes jaunes + panneaux , pour la sécurité un camion de pompier doit pouvoir passer.

Madame Bureau réitère sa demande d'effectuer des places de stationnement sur le parking de l'église car les voitures sont très mal garées.

Madame Bureau donne lecture de la lettre du sous-préfet qui informe de la démarche à suivre pour rédiger les compte-rendus de séance lors des réunions de conseil.

La séance est levée à 18 h 55